



# Fédération Nationale de la Pêche en France

## LES VŒUX DU PRÉSIDENT

### “Plus que jamais, occupons le terrain !”

L'année passée a été marquée par des événements nationaux tragiques qui nous ont bouleversés et fait que, même si nous avons eu quelques satisfactions, nous avons hâte d'oublier 2016. Malgré ce contexte et cette morosité ambiante, il faut regarder vers l'avenir et aborder cette année nouvelle avec sérénité, dans l'espérance de jours meilleurs.

S'agissant des missions dévolues à notre organisation, nous évoluons depuis quelques temps dans un contexte difficile avec des atteintes permanentes sur la continuité écologique ou une remise en cause de certains acquis en termes de biodiversité aquatique. Plus que jamais nous devons réagir et continuer à occuper le terrain avec détermination. Nous sommes, à tous les niveaux de notre réseau associatif, parmi les derniers remparts face à une montée en puissance de ceux qui considèrent que la protection de l'environnement est un frein au développement économique.

Nous aurons, à l'occasion des échéances électorales futures, l'opportunité de rappeler aux candidats le poids de notre réseau associatif, et l'importance de nos missions d'intérêt général, d'une part au titre de la protection et la défense des milieux aquatiques et d'autre part au titre du développement du loisir pêche et de l'éducation à l'environnement.

Pour autant, « il n'y a que les combats que l'on ne mène pas qui sont perdus d'avance » et pour ma part je crois fermement en l'avenir et en la capacité de notre réseau à relever tous les défis. C'est dans cet état d'esprit que j'aborde avec optimisme l'année 2017.

## En bref...

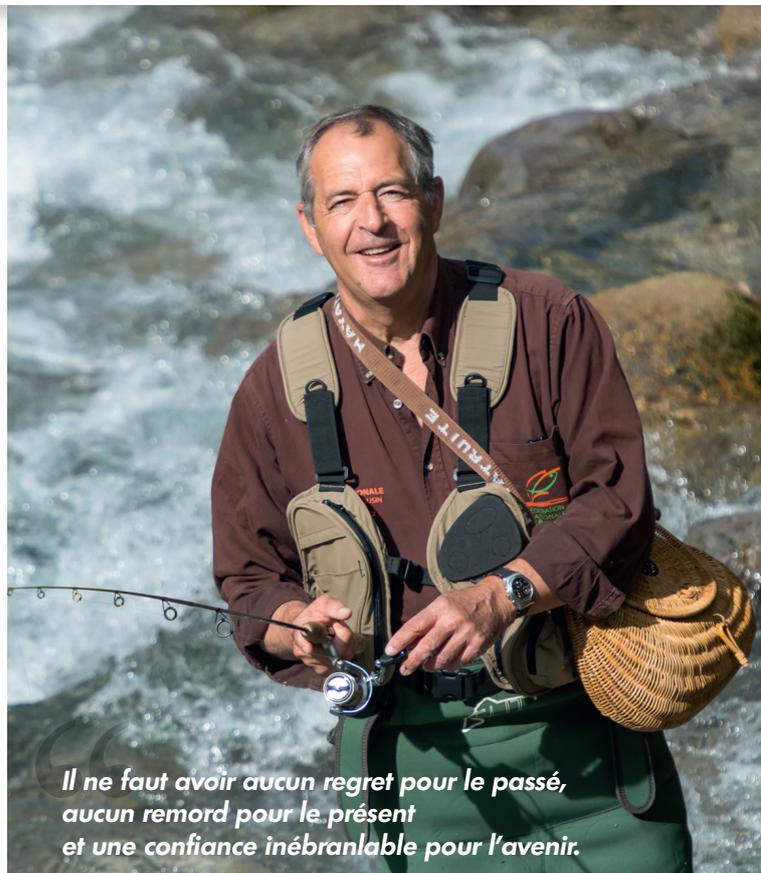
### Des nouvelles de la fondation F3P

Le jeudi 22 décembre, le CA de la fondation F3P a été mis en place :

- Collège des « fondateurs » : Claude Roustan, président de la FNPF, Patrick Ruffié, vice-président de la FNPF, Pascal Sailliot, trésorier général adjoint de la FNPF, M. Robert Erb, administrateur de la FNPF.

- Collège des membres de droit : un représentant de M. le ministre de l'Intérieur, Benoît Bourbon, un représentant Mme la ministre de l'Environnement, un représentant de M. le ministre de l'Agriculture, un représentant de l'Association des Départements de France et André Lubrano, conseiller régional de la Région Occitanie, représentant l'Association des Régions de France.

- Collège des personnalités qualifiées : Pascal Berteaud, ancien directeur de l'eau du ministère de l'écologie, Bernard Fanti, président de la fédération de pêche des Hautes-Alpes, Jérémy Grandière, président de la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine, François Le Sager, président de l'AAPPMA du pays de Lorient, Hugues Nello, président du GIFAP.



*Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir.*

Que cette phrase de Jaurès accompagne mes vœux pour 2017.

*Bonne Année à tous !*

**CLAUDE ROUSTAN,**

*Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques.*

### Les dates de l'Assemblée Générale et du Congrès

Les dates des deux rendez-vous statutaires de la FNPF sont désormais connues.

- Assemblée Générale de la FNPF : dimanche 25 juin 2017.
- Congrès annuel des présidents : lundi 26 juin 2017.

### Elle fête ses 10 printemps

La FNPF fête ses 10 ans le 5 février 2017. A cette occasion, un numéro du magazine Pêche, dont la parution est prévue pour le mois de juin, sera dédié à cet anniversaire et fera un point sur les années écoulées.

# La loi biodiversité simplifie la pêche

Création d'une Agence française pour la biodiversité (AFB), objectif d'absence de perte nette, de non-régression de la protection de l'environnement, et reconnaissance du préjudice écologique sont autant de mesures phares de la loi relative à la reconquête de la biodiversité. Cette loi apporte également des évolutions intéressantes en matière de pêche en eau douce.

Au moment des débats, dans un contexte marqué par une forte volonté d'amoindrir les règles environnementales, la FNPF a proposé diverses mesures en faveur de la sauvegarde de la politique de l'eau au sein de l'AFB, et de la continuité écologique des cours d'eau, de même qu'en faveur du développement du loisir pêche. Avec cette loi, sont notamment entrées en vigueur :

- **L'affirmation de l'objectif de « développement du loisir dans le respect des espèces et du milieu ».**

Il existe maintenant un véritable fondement pour une réglementation visant à favoriser le loisir pêche, tant au niveau national que départemental.

- **La dépenalisation de la remise à l'eau immédiate du poisson pêché.**

Le fait d'introduire (par alevinage, repeuplement, vidange...) dans les eaux certaines espèces de poissons demeure une infraction punissable de 9 000 euros d'amende.

Néanmoins, cela ne s'applique pas à la remise à l'eau immédiate des poissons pêchés. La contribution des pêcheurs à la lutte contre la propagation de certaines espèces indésirables continue donc sur la base du bon sens et de l'éthique. Cette véritable mesure de simplification ouvre également la voie à la protection du brochet, espèce classée vulnérable, en 1<sup>ère</sup> catégorie.

- **La prolongation des délais de transmission des PV des gardes.**

La prolongation des délais de transmission des PV établis par les gardes particuliers au procureur de la république, à cinq jours suivant celui de la constatation du fait, c'est-à-dire à N+5.

- **Le droit de pêche banal pour les PAEF.**

Les membres des associations départementales agréées de pêcheurs amateurs aux engins et filets sont bénéficiaires du droit de pêche à une ligne sur le domaine public fluvial de l'Etat ou des collectivités

- **L'aggravation des peines pour le braconnage des espèces anguille, esturgeon européen et saumon atlantique.**

Désormais, le fait de pêcher de manière irrégulière, de vendre, mettre en vente, transporter, colporter ou acheter ces mêmes espèces, lorsqu'on les sait provenir d'actes de pêche irréguliers est puni de six mois d'emprisonnement et de 50 000 euros d'amende. Le statu quo est conservé pour la pêche de la carpe de plus de 60 cm.

- **La consécration législative du PDPG.**

Compatible aux SAGE et SDAGE, élaboré par les fédérations de pêche, mais approuvé par le préfet, cet outil est maintenant identifié et reconnu.

## Claude Roustan, désigné pour siéger au Conseil d'Administration de l'AFB

Mercredi 4 janvier 2017 les membres du Conseil d'Administration de l'Agence Française pour la Biodiversité ont été nommés par arrêté ministériel. M. Claude Roustan, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France, a été désigné pour y siéger en qualité de représentant d'association agréée de protection de l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels dans le collège idoine. Cette décision de la ministre de l'écologie conforte la place de la FNPF en tant qu'interlocuteur privilégié sur les questions touchant à la protection des milieux aquatiques.

## Un univers web dédié aux missions des structures associatives

D'ici fin février, la FNPF va proposer aux fédérations départementales de pêche, aux Associations Régionales et aux Unions de Bassin qui le souhaitent de renouveler leur site web ou d'en créer un, à l'image des deux outils numériques développés récemment au niveau national, [generationpeche.fr](http://generationpeche.fr) et [federationpeche.fr](http://federationpeche.fr).

Ces sites disposeront des mêmes fonctionnalités et de la même ergonomie que [generationpeche.fr](http://generationpeche.fr) et [federationpeche.fr](http://federationpeche.fr) mais seront modulables en fonction des spécificités locales.

Carrousel de photographies, espace actualité, page « agenda » permettant de mettre en avant les événements mis en place par la fédération et ses AAPPMA, chiffres clés ou encore espace presse... : les possibilités offertes sont multiples et variées.

Aux FDAAPPMA, AR et UB de choisir les options qui conviennent au fonctionnement de son réseau local. Des espaces Pêcher/Apprendre/Protection/Actions/Missions permettront d'évoquer à la fois leurs actions concernant le loisir, la protection du milieu aquatique et l'éducation à l'environnement. Enfin un espace de cartographie pointant les AAPPMA, les Ateliers Pêche Nature, les hébergements, les parcours et les dépositaires du territoire a été développé afin de coller véritablement aux besoins des pêcheurs.

Ces sites clés en main permettront aux structures qui en ressentent le besoin de posséder un outil complet, efficace, mettant en avant toutes les missions inhérentes au réseau associatif pêche.



### A noter...

Un volet formation est prévu afin d'aider les FDAAPPMA pour la mise en place, l'utilisation et le renseignement des différents modules proposés.

### Un univers 100% pêche

Après 10 années d'existence, la Fédération Nationale de la Pêche en France a lancé [generationpeche.fr](http://generationpeche.fr) en novembre 2016. Le but ? Répondre aux besoins d'information des 1,5 million de pratiquants mais aussi aux milliers de néophytes qui veulent découvrir et se renseigner sur la pêche en eau douce en France. En juin dernier, à l'occasion de l'Assemblée Générale, le nouveau site web institutionnel voyait également le jour.

Aujourd'hui c'est un univers 100% dédié à la pêche de loisir en eau douce de France qui a vu le jour !

## Un logo épuré et modernisé

Voilà 10 ans que la Fédération Nationale de la Pêche et de la protection du milieu aquatique a vu le jour. Depuis, les structures associatives agréées de la pêche de loisir se sont modernisées afin d'œuvrer au développement du loisir pêche et à la protection du milieu aquatique. Pour entériner cette modernisation, à la demande de nombreuses fédérations départementales et suite aux créations d'Unions de Bassins et d'Associations Régionales, un travail a été mené sur une **évolution de l'identité visuelle du réseau associatif pêche**.

C'est ainsi que le logo initial a été épuré dans ses lignes et est aujourd'hui déclinable dans différents coloris. Cette modification s'accompagne également d'une **nouvelle appellation grand public « Génération Pêche »**. Ce nom est désormais celui du loisir pêche dans les communications de la FNPF. Il a été proposé aux fédérations départementales, aux Associations Régionales et aux associations locales de s'en emparer également.

« Génération Pêche » est un terme générique qui représente les structures, les bénévoles et tous les adhérents quel que soit leur âge, leur sexe, leur type de pratique ou leur technique auprès du grand public sur le volet loisir.

Tous les documents relatifs à cette nouvelle charte graphique sont déposés sur [bibliopeche.rubriques.FNPF/Communication/Charte graphique logo 2017](http://bibliopeche.rubriques.FNPF/Communication/Charte%20graphique%20logo%202017).



## Les premières communes de France labellisées

Vendredi 14 octobre 2016, lors de son Congrès National à Savines-le-Lac, la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige a présenté le nouveau label Station Pêche, fruit de son partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche en France, afin de développer le tourisme pêche. Des diplômes ont ainsi été remis aux premières Stations Pêche en présence des présidents des deux Fédérations : M. Claude Roustan et M. Daniel Acker.

Parmi les 484 communes labellisées Stations Vertes, 5 communes ont été choisies en vue d'une remise du label lors du Congrès National de la Fédération des Stations Vertes : **Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), Brou (Eure-et-Loir), Vandenesse-en-Auxois (Côte-d'Or), Jugon-les-Lacs (Côtes d'Armor) et Villerest (Loire)**.



# C'est reparti pour un Tour !



## Pour la deuxième année consécutive la Fédération Nationale de la Pêche en France participe au Tour de France.

Comme l'an passé, la caravane « Génération Pêche » représentera notre loisir auprès des spectateurs du Tour de France. La FNPF installera également ses barnums d'animations dans toutes les villes « départ » et « arrivée ». Non loin du village officiel, dans l'espace libre d'accès, les Associations Régionales, les FDAAPPMA, leurs AAPPMA et la FNPF proposeront aux enfants et aux adultes de découvrir le loisir pêche grâce à des jeux ludiques (pêche aimantée, simulateur de pêche, lancer sur cible). Ils pourront retrouver la mascotte Gloops en chair et en os et se faire photographier à ses côtés. Ce personnage, créé initialement pour les Ateliers Pêche Nature, avait fait l'unanimité auprès des familles lors du Tour de France. En 2016 chacune de ces installations a attiré plus de 2 000 personnes.

A ces moments festifs s'ajoutent d'autres événements grand public organisés par les Associations Régionales, les fédérations départementales de pêche et leurs AAPPMA. Des mobilisations de pêcheurs et de leurs partenaires sur les bords des routes, et dans les communes traversées, permettront de montrer la force du réseau associatif et de communiquer sur le loisir pêche au-

## Synthèse du programme Genetrutta



La FNPF, en partenariat avec le laboratoire ISEM de l'Université de Montpellier a mis en place le programme Genetrutta en 2012. D'une durée de 3 ans, ce programme vise à compléter le programme Genesalm. Aujourd'hui les résultats finaux sont disponibles. En tout 157 échantillons (représentant 3 897 truites) ont été étudiés.

6 grandes régions salmonicoles ont été mises en évidence : Nord, Bretagne-Loire, Garonne, Adour, Méditerranée, Corse.

La Lettre FNPF. Trimestriel d'informations de la FNPF. Directeur de la publication : Claude Roustan. Responsable de la publication : Serge Savineaux.  
Rédaction et coordination : Julie Miquel. Photos : FNPF - L. Madelon, H. Lagarde.  
Ont collaboré à ce numéro : Jérôme Guillouet, Nadège Colombet, Diane Hervé-Bazin.

près des non pratiquants et des institutions. Des opérations de land art et d'initiations de pêche in situ pourraient voir le jour, comme cela a été fait lors de la précédente édition.

**L'ensemble des forces vives de la pêche de loisir associative française va être appelé à prêter main forte sur ces points de ralliement organisés localement ou pour réunir les bénévoles aux bords des routes.**

Le Tour de France est une formidable occasion de valoriser la pêche en France et de montrer l'ensemble des activités proposées dans les territoires, à tous les niveaux. La précédente tournée a ravi les personnes qui se sont engagées. Des partenariats durables entre les centres de loisirs, les fédérations et les associations locales ont été également noués. Des contacts avec les municipalités et les instances locales ont été pris. La presse locale et régionale a fait la part belle à Génération Pêche et le public a plébiscité cette première présence. En 2017, la FNPF espère que l'engagement des AR, des FDAAPPMA et des AAPPMA permettra de faire naître de nouveau la formidable synergie qui s'était mise en place précédemment.

*L'ensemble des informations sur le Tour de France figureront sur le site Internet [generationpeche.fr](http://generationpeche.fr) et seront transmises par les Associations Régionales à leur réseau associatif.*

## Les AAPPMA peuvent s'engager à nos côtés dès à présent !

*Une idée d'animations de bord de route ?  
Envie de vous engager sur le stand de la pêche dans une ville départ ou arrivée et d'y apporter votre touche locale ?  
Vous voulez participer à une animation mise en place par votre Association Régionale, votre fédération départementale ou chez votre voisin ?  
N'hésitez pas à prendre contact avec votre FDAAPPMA. Elle vous expliquera comment engager votre AAPPMA dans cet événement national et international !*

Les préconisations pour la gestion piscicole, issues de ce rapport, sont les suivantes :

- Limiter le repoissonnement aux besoins de la population locale.
- Connaître la génétique des populations en place et celle des individus servant au repoissonnement.
- Appliquer une gestion de bons sens pour adapter au mieux le repoissonnement à la finesse de la structure génétique observée en place.
- Ne pas mélanger des lignées très différentes.
- Utiliser des souches locales ou le plus proches possibles.
- Utiliser des individus sans incidence génétique comme par exemple la truite-arc-en-ciel, les truites triploïdes et des truites portion.